

Faire suivre son enfant ^[1]

Pour assurer le suivi de votre enfant, vous pouvez vous adresser à l'équipe médicosociale de la PMI du Conseil départemental du Val-de-Marne.

La Circonscription d'actions sanitaire et sociale

Le service départemental de Protection Maternelle et Infantile renseigne aussi les parents sur les modes de gardes et les services dédiés aux tout-petits et fournit la liste des assistantes maternelles agréées. Ce service propose aussi aux futurs parents et parents de jeunes enfants l'aide, le suivi et les conseils de sage-femmes et de puéricultrices qui peuvent se rendre à domicile.

Secrétariat PMI

2 rue Louis Pergaud, 4e étage
01.41.79.58.99 ou 58.90

Accueil : les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30

Les Centres de protection maternelle et infantile

Dans ces centres gérés par le Conseil départemental du Val-de-Marne, médecins et puéricultrices accueillent gratuitement les femmes pour des consultations gynécologiques ou prénatales et les mamans pour un suivi pédiatrique de leur enfant jusqu'à 6 ans. Les centres de PMI pratiquent aussi les vaccinations et ont un rôle important de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles.

3 centres à Maisons-Alfort :

20, rue Paul Vaillant-Couturier
01.43.75.48.71

4, rue du Soleil
01.48.99.52.16

21, square Dufourmantelle
01.43.75.07.35

URL source: <https://www.maisons-alfort.fr/famille-et-education/petite-enfance/faire-suivre-son-enfant>

Liens:

[1] <https://www.maisons-alfort.fr/famille-et-education/petite-enfance/faire-suivre-son-enfant>